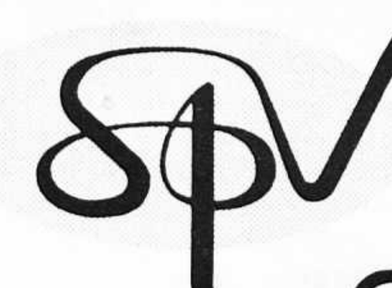
DLP 21-09-90010075



BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®
"AQUITAINE"

GRANDES CULTURES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Chemin d'Artigues - 33152 CENON CEDEX
Tél. 56 86 22 75

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. AQUITAINE
CCP BORDEAUX 6801 - 16 A
C.P.P.A.P. N° 1859 AD

BULLETIN TECHNIQUE imprimé à la
Station d'Avertissements Agricoles
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD
PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 300 F

BULLETIN TECHNIQUE N° 16 — **N° ISSN 0763-7314**

VENDREDI 21 SEPTEMBRE 1990

*** MAIS TARDIFS, PRAIRIES, GAZONS :**

NOCTUELLE DES GRAMINEES : ATTENTION AUX CULTURES ENCORE VERTES TARD EN SAISON.

*** PIEDS SECS : TRAITEMENT D'AUTOMNE DECONSEILLE.**

*** MAIS : ENQUETE CHARBON DES INFLORESCENCES.**

*** ATRAZINE, SIMAZINE : REDUCTION DE DOSES, RESTRICTION D'EMPLOI.**

*** DESHERBAGE COLZA : TABLEAUX DES PRODUITS DE PRE-SEMIS, PRE-LEVEE UTILISABLES.**

MAIS TARDIFS, PRAIRIES, GAZONS

NOCTUELLE DES GRAMINEES

Des papillons de *Cirphis unipuncta* sont capturés dans toute la région, du Pays Basque et du Béarn jusqu'à l'estuaire de la Gironde. Bien que l'importance de ces captures n'ait rien d'exceptionnel, le risque de concentration des pontes sur des graminées (végétation spontanée en zones irriguées, prairies, gazons) et, notamment, dans les maïs semences tardifs est sérieux depuis une dizaine de jours.

Des chenilles en activité sont, d'ailleurs, observées en Pays Basque.

Surveillez ces cultures et détectez les premiers dégâts dès qu'ils se manifestent au niveau du sol (graminées spontanées à proximité ou dans les champs de maïs tardifs, prairies, gazons de graminées). Attention : les générations se chevauchent et, sauf pluies intenses et prolongées, le risque va perdurer durant un bon mois.

Préconisations : Voir notre bulletin n° 15 du 17 août dernier.

PIEDS SECS : TRAITEMENT D'AUTOMNE DECONSEILLE

Pendant la campagne 89-90, des essais de traitements spécifiques ont été réalisés à l'automne et au printemps en Lorraine, Franche-Comté, Bourgogne, Champagne-Ardennes, Ile de France, PIcardie, et Poitou-Charentes.

Le faible taux de pieds secs dans la plupart des essais ne permet pas de conclure sur l'intérêt d'un traitement fongicide dès le stade B2.

De nouvelles expérimentations seront mises en place cet automne mais à ce jour, aucun traitement fongicide à l'automne ne peut être valablement conseillé contre ce phénomène.

P.128

CHARBON DES INFLORESCENCES DU MAIS

Le charbon des inflorescences du maïs est provoqué par un champignon microscopique.

Les spores qui se conservent dans le sol contaminent le maïs au moment de la germination. Au fur et à mesure de sa croissance, la plante résiste de mieux en mieux à cette contamination qui est difficile après le stade 7 feuilles.

Les symptômes provoqués par cette maladie sont une déformation du panicule des inflorescences mâles et une transformation de la fleur femelle ou "épis" qui ne produit plus de grains mais une quantité innombrable de spores du champignon sous forme d'une poudre noire.

Ces spores s'échappent en nuage de poussière noirâtre lorsqu'on manipule et ouvre les spathes des épis. La plante ne produit aucun grain.

Dans un souci de meilleures connaissances de la situation, nous sollicitons nos lecteurs de nous avertir, dès qu'ils observent ces symptômes dans un champ de maïs, soit en prenant contact aux numéros de téléphone ci-dessous :

Protection des Végétaux des Landes : 58.98.71.93
Protection des Végétaux des Pyrénées Atlantiques (M. REY - Mlle COUTURE) : 59.02.79.33
Protection des Végétaux de Dordogne : 53.57.12.73

soit en nous écrivant au :

SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX "AQUITAINE"
Chemin d'Artigues - 33152 CENON CEDEX 56-86.22.75

ATRAZINE, SIMAZINE

REDUCTION DE DOSES, RESTRICTIONS D'EMPLOIS

Un avis publié au journal officiel du 13 juillet 1990 fait état des nouvelles dispositions règlementaires prises à l'égard de l'emploi de spécialités phytosanitaires à base d'atrazine, de simazine et de lindane.

Ces mesures se traduisent pratiquement de la façon suivan te :

I - SPECIALITES A BASE D'ATRAZINE ET DE SIMAZINE

La dose d'emploi de chacune de ces matières actives (employées seules, associées l'une à l'autre, ou avec d'autres matières actives) ne peut excéder 1.500 g/ha.

Cette mesure est d'application immédiate quel que soit l'usage considéré.

Les spécialités autorisées à la vente à des doses supérieures à 1.500 g feront l'objet, dans les prochains mois, d'un examen par le Comité d'Homologation en vue d'une éventuelle homologation à une dose n'excédant pas 1.500 g/ha.

Au cas où une spécialité ferait l'objet d'un retrait d'homologation dans ce cadre là, la règlementation prévoit que la société responsable de la mise sur le marché français du produit, dispose d'un an pour cesser la commercialisation après la date de notification et que toute autre personne doit cesser toute distribution ou vente au bout d'une année supplémentaire. Pendant ce temps son utilisation ne pourra pas mettre en oeuvre plus de 1.500 g/ha de la (des) matière (s) active (s) précitée (s).

HERBICIDES UTILISABLES EN PRE-SEMIS, PRE-LEVEE sur COLZA D'HIVER.

	Matières actives	Spécialités commerciales (Firmes)	Dose/ha	OBSERVATIONS
Pré-semis	triallate	AVADEX 480 (MONSANTO) ou autres spécialités	3 l	* Incorporation rapide dans la couche superficielle du sol. * Antigraminées annuelles.
	trifluraline	Nombreuses spécialités dont TREFLAN (DOWELANCO)	2,5 l	* Incorporation immédiate dans les 24 heures après traitement, dans les premiers centimètres du sol. * Essentiellement antidicotylédones.
	napropamide	DEVRINOL FL (PEPRO)	2,2 l à 2,8 l	* Incorporation dans un délai de 48 heures à une profondeur de 3 à 4 cm avec une herse légère.Ne pas travailler trop profondément. Doses: 2,2 à 2,5 l si moins de 25% d'argile 2,8 l si plus de 25% d'argile et en cas de Ray-grass. * Essentiellement antidicotylédones.
	napropamide+ nitralin	ZULAN (SHELL CHIMIE)	2,5 kg	* Incorporation identique à DEVRINOL FL.
	trifluraline+ tébutame	AMARILLO (LA QUINOLEINE)	5 l	* Incorporation dans un délai de 24 heures après traitement. Une incorporation dans les 4 à 5 premiers centimètres du sol est recommandée. * Intérêt sur flore mixte (Dicotylédones et Graminées).
	napropamide+ tébutame	TAMBER (STAUFFER)	6 l	* Incorporation dans un délai de 48 heures après traitement, dans les 3 à 4 premiers centimètres. * Intérêt sur flore mixte (Dicotylédones et Graminées)

P29

Pré-semis ou Pré-levée	tébutame	COMODOR 6 (LA QUINOLEINE)	5 à 6 l	* De préférence en pré-semis incorporé, mais utilisation en post-semis possible. *Antigraminées essentiellement. Sur repousses de Céréales, dose de 6 l. Sur Dicotylédones, dose de 4,8 l.
Post-semis	dimétachlore	TERIDOX (CIBA-GEIGY)	2 à 3 l	Ne pas utiliser en terre légère ou filtrante.
	métazachlore	BUTISAN S (BASF)	2,5 l	* Lors de semis en conditions favorables: - sol bien préparé, finement grumeleux, non motteux - semis correctement effectué, bien recouvert, à une profondeur régulière de 2 à 3 cm. * Application immédiatement après le semis. * **En fractionnement** : - 1,5 l en post-semis, pré-levée (ou en programme avec TREFLAN, DEVRINOL, COMODOR...) - 1,5 l en post-levée précoce. TRES BONNE EFFICACITE SUR CAPSELLE.
	clomazone + tébutame	COLZOR (LA QUINOLEINE)	6 l	5 l en sol filtrant TRES BONNE EFFICACITE SUR CAPSELLE.
Post-levée précoce	métazachlore	BUTISAN S (BASF)	3 l	*Lors de semis en conditions difficiles : - sol caillouteux ou très motteux ne permettant pas de recouvrir correctement les graines. - sol très battant ou très filtrant. - sol très sec rendant la levée aléatoire. - semis tardif. *Application au stade "cotylédons étalés - 1ère feuille pointante" du colza, avant le stade 2 feuilles des adventices.